

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL.2019.11.04-017 - Mandat spécial du Conseil municipal pour participer au Congrès des Maires.

L'an deux mil dix neuf, le quatre novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 28
- Nombre de Conseillers présents : 21
- Nombre de procurations : 6
- Absent excusé : 1
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2019

PREFECTURE GIRONDE
20.11.2019

Mme Viviane BEZIN a été désignée secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel	X		
TURBÉ Roselyne	X		
MAUREL Daniel		X	TURBÉ Roselyne
SAUX Brigitte		X	SEINTIGNAN Jean-Michel
DERVIEUX Benjamin	X		
FLOIRAC Nicole	X		
DE SOUZA Bernard	X		
KRATA Rajaa		X	de FRANÇOIS Béatrice
PONS Annie	X		
BARLAND François	X		
BRIC Jean-François	X		
SEILLADE Jeanine	X		
CHAMBAUD Michel	X		
DUPUY Pauline		X	FLOIRAC Nicole
SALMON Monique		X	PONS Annie
PERROUD Dominique		X	DERVIEUX Benjamin
BEZIN Viviane	X		
VERDIER Marc	X		
GUILBAULT Nicole	X		
VINCE Bernard	X		
SAINT-GERARD Christiane	X		
LALANNE Nicole	X		
PAGADOY Michel	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
DEL-POZO Irma	X		
VALLEJO Annie	X		
BRET Bernard		X	

DEL.2019.11.04-017 - Mandat spécial du Conseil municipal pour participer au Congrès des Maires.

Rapporteur : Madame Le MAIRE

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment en son article R.2123-22-1 ;
- Vu l'avis favorable des Commissions réunies en date du 23 octobre 2019 ;

Madame Le Maire expose que :

Le Congrès des Maires de France se tiendra du 18 au 21 novembre 2019. Il s'agira de la 102^{ème} édition de ce moment fort permettant aux élus d'échanger, de partager leurs expériences et, dans un contexte législatif et économique des plus incertain, d'obtenir des clés de compréhension et des éléments de réponse aux évolutions de l'environnement territorial.

Le congrès des Maires est donc une manifestation de nature à justifier la production d'un mandat spécial.

Il pourrait donc être accordé un mandat spécial aux 5 élus devant s'y rendre afin que la commune prenne en charge les frais de séjours liés à cette manifestation sur présentation des justificatifs et sur la base des barèmes forfaitaires prévus par les textes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Madame le MAIRE
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- ✚ **Donne mandat spécial** à 5 élus (Mme le MAIRE, Mme FLOIRAC, M. DERVIEUX, Mme GUILBAULT, Mme DEL POZO) pour se rendre au Congrès des Maires de France prévu les 18, 19, 20 et 21 novembre 2019 à Paris ;
- ✚ **Autorise** Madame le MAIRE à signer tout document afférent à ce mandat.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 4 novembre 2019

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre